

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUIN 2014

INDEMNITES DU TRESORIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution des indemnités au profit du Trésorier pendant la durée du mandat (environ 500 € par an).

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Chaque Conseil Municipal doit désigner pour la durée du mandat un correspondant « Défense ».

Ce correspondant agit pour **développer le lien armée nation** et **promouvoir l'esprit de défense** au travers principalement :

- **du parcours citoyen** : recensement, Journées Défense et Citoyenneté, lien avec l'éducation nationale ;
- **de l'information sur la défense** : Loi de Programmation Militaire, chiffres clés, actualité, voies de recrutement d'active et de réserve, ...
- **du devoir de mémoire** : sensibilisation à la mémoire de notre histoire nationale, liens avec les anciens combattants.

Les correspondants « défense » disposent d'un interlocuteur privilégié au sein de la Défense : le Délégué Militaire Départemental.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Richard Passelande pour cette mission.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 a été validée par le Conseil d'Ecole, la délégation des parents d'élèves et le personnel communal. Les activités périscolaires sont regroupées sur 3 h par semaine : 1 h ½ le mardi et 1 h ½ le vendredi de 15 à 16 h 30

Elle a été présentée également en présence de Véronique Pachoud, Directrice de l'Ecole, à l'ensemble des parents d'élèves lors d'une réunion publique organisée à la salle polyvalente « Michel Arrighino » le 17 juin 2014.

Le Conseil Municipal valide les dépenses liées aux prestations des intervenants extérieurs (gymnastique et art) pour un montant total de 10.000 €.

Le Conseil Municipal valide également les charges supplémentaires de personnel (environ 15.000 €, charges patronales comprises) correspondant principalement à une répartition nouvelle des tâches de nettoyage des locaux.

Le Conseil Municipal valide enfin les aménagements à prévoir pour les locaux affectés à la mise en place de la réforme : récupération de l'ancienne salle d'animation rurale sous la Mairie (ex local des jeunes), insonorisation, alimentation en eau du local de l'actuelle garderie du soir.

Un appel aux bénévoles pour assister les intervenants chargés des activités périscolaires sera lancé sur le site et par l'intermédiaire du bulletin municipal.

EMPLOIS D'ETE

12 jeunes de la commune ont postulé pour un job d'été.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur l'embauche de tous (le nombre d'heures alloué à chacun et les tâches à réaliser seront fixés par une commission qui se réunira à cet effet).

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (3 contre) d'allouer au dernier agent communal recruté la prime annuelle au même titre que l'ensemble du personnel.

Le versement a lieu en deux fois (50 % en juin et 50 % en décembre) étant précisé que l'attribution définitive demeure à l'appréciation motivée du Maire.

Véhicules communaux

Le Conseil Municipal décide d'engager une réflexion sur l'achat d'un véhicule plus adapté aux besoins et à la topographie de la commune en remplacement du Mega, voire peut être du véhicule 4x4 (camion benne privilégié).

Transport scolaire

Pour les deux dernières semaines d'école, il est expérimenté le transport des enfants avec port de la ceinture de sécurité et rehausseur pour répondre aux normes sécuritaires.

Cette expérimentation a pour but de mieux appréhender l'organisation du transport en septembre.

Ces consignes impliquent le transport de 6 enfants par rotation, 8 avec deux enfants de dix ans. Parallèlement, la visite médicale pour obtenir l'agrément va être imposée à l'ensemble des personnes amenées à conduire le minibus.

Tarifs de la cantine scolaire

Il convient d'augmenter les tarifs de 0.50 € pour refacturer au prix coûtant le repas pour la tranche maxi.

Le Conseil Municipal décide d'étaler sur 2 exercices cette augmentation, soit 0.25 € en 2014 et 0.25 € en 2015.

Le tarif cantine des 3 tranches sera par conséquent majoré de 0.25 € à la rentrée de septembre 2014 (le tarif pour les garderies périscolaires demeure inchangé).

Aire de vélo bi-cross

L'aire est en cours de réalisation mais interdite aux utilisateurs jusqu'à achèvement total des travaux afin de prévoir toutes les mesures liées à la sécurité (panneau fixant les consignes d'utilisation, sécurisation des points de chute éventuels, etc). La Municipalité remercie l'entreprise Lionet qui a fourni la terre à titre gracieux pour cette réalisation.

Incivilités

Le Maire fait part au Conseil Municipal de plaintes déposées en Mairie au sujet de jeunes qui évoluent en moto cross ou quad au sein du village créant ainsi des nuisances sonores et un danger potentiel pour la sécurité publique.

Projet d'assainissement du futur lotissement du Champa

Rappel : Plurimmo (le lotisseur) a été sollicité pour une participation financière pour la création des réseaux de raccordement à la station d'épuration à concurrence des dépenses initialement prévues pour la pompe de relevage. Plurimmo a émis un accord de principe pour un montant de 30.000 € HT (32.000 € à l'origine mais déduction des frais d'études géotechniques).

Une commission communale se réunira très prochainement pour finaliser et valider ou non le projet qui implique le raccordement du hameau « les Liorats » à la station.

La parole aux élus

- L'Amicale Gymnique, sur proposition de Cédric Paulin, va élargir les activités proposées pour permettre des animations nouvelles (course, ping-pong, sports collectifs en salle, etc.)
- La Commission Communication (Christine Jacquot, Isabelle Barruel, Céline Galluccio) :
 - prévoit des nouvelles insertions sur le site de la Mairie (photos, films vidéo, etc).
 - réfléchit à une sortie avec les anciens de la Commune, un marché de Noël est à l'étude
 - recherche un terrain communal pour aménager un potager ouvert à tous,
 - travaille sur des projets d'habillage du mur longeant la RD 529 sous le cimetière

Avant de lever la séance, la parole est donnée au public présent

Il est fait part de la satisfaction des aménagements au sol réalisés aux abords de l'école.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30